1976, dont 47 des provinces de l'Atlantique, 143 du Québec, 383 de l'Ontario, 98 du Manitoba, 93 de la Saskatchewan, 40 de l'Alberta, 75 de la Colombie-Britannique, et 26 des Territoires du Nord-Ouest.

Il faudra longtemps avant qu'un programme universitaire d'envergure soit offert dans le Nord. L'Université de la Saskatchewan dispense actuellement des cours à son centre de recherches situé à Rankin Inlet, et l'Université de l'Alberta a étendu son programme jusque dans la région de Mackenzie, offrant des cours à Fort Smith, Yellowknife et Inuvik.

7.4 Financement de l'enseignement

Le montant total consacré à l'enseignement au Canada en 1973-74 s'est élevé à \$9,635.2 millions, 20.1% provenant des administrations locales, 60.7% des administrations provinciales, 10.2% de l'administration fédérale et le reste, 9.0%, des droits et autres sources (11.9% de la part provinciale représente des transferts fédéraux au titre de l'enseignement postsecondaire et des programmes de langue minoritaire).

7.4.1 Contribution locale et provinciale

L'ampleur du secteur de l'enseignement primaire – secondaire apparaît très clairement lorsqu'elle est exprimée en dollars. En 1973-74, les dépenses totales à ce niveau se sont chiffrées à \$6,312.9 millions, soit environ 65% des dépenses totales au titre de l'enseignement au Canada.

La gestion effective des écoles publiques primaires et secondaires incombe aux conseils scolaires locaux, élus ou nommés, qui fixent les budgets et, par conséquent, le montant des taxes scolaires. Le plus souvent, ces taxes sont perçues par les municipalités pour le compte des conseils; toutefois, dans les régions où il n'existe pas d'organisation municipale, les conseils sont habilités à percevoir les taxes scolaires. La contribution des municipalités au coût de l'enseignement primaire et secondaire a diminué ces dernières années. Elle figurait pour 31.7% en 1971-72, 31.5% en 1972-73 et 30.5% en 1973-74. Au cours de la même période, la contribution provinciale est passée de \$3.2 milliards à \$3.8 milliards. La contribution de ces deux paliers de gouvernement diffère d'une province à l'autre, suivant l'ampleur de la responsabilité que les autorités provinciales décident d'accorder aux municipalités. Au Nouveau-Brunswick, le gouvernement provincial a pris entièrement en charge l'enseignement public primaire et secondaire. Par conséquent, les fonds consacrés à l'enseignement public proviennent presque entièrement des taxes provinciales (taxes foncières et taxes de vente). Dans l'Île-du-Prince-Édouard, les dispositions financières sont analogues.

7.4.2 Contribution fédérale

En 1973-74, les dépenses fédérales au titre de l'enseignement se sont élevées à \$985 millions, sans compter les sommes versées aux provinces en vertu de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces; de ce montant, environ \$280 millions ont été dépensés au niveau universitaire, et les sommes consacrées à l'enseignement postsecondaire non universitaire, y compris à la formation professionnelle, se sont chiffrées à \$525 millions. Enfin, les dépenses directes de l'administration fédérale au titre de l'enseignement primaire et secondaire et de la formation pédagogique ont été évaluées à \$180 millions.

Environ 66 ministères et organismes fédéraux participent d'une manière ou d'une autre au financement de l'enseignement. Comme on l'a déjà indiqué, le gouvernement fédéral n'a aucune part dans l'organisation et l'administration de l'enseignement, mais il s'intéresse vivement à l'accessibilité de l'enseignement, aux compétences de la population et à l'ampleur de la recherche scientifique effectuée au Canada. Il est en effet conscient de l'importance de ces facteurs au niveau de l'économie nationale et du développement individuel et social.